

---

---

## Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 15 janvier 2018

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 6)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<b>Appel nominal</b>	(p. 6)
<b>Adoption</b> des procès-verbaux des Commissions permanentes des 6 novembre et 4 décembre 2017	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2101</b> Genay - Voirie de proximité - Déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise située impasse de la Grande Charrière et cession à titre onéreux à la société Fornas Promotion Construction -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2102</b> Lyon 7° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 parkings situés rue Capitaine Cluzan et rue Salomon Reinach - Autorisation donnée aux futurs acquéreurs de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2103</b> Tassin la Demi Lune - Transfert à la Métropole de Lyon par la société Nexity d'une voirie située entre l'avenue Charles de Gaulle et le chemin de la Raude - Approbation de la convention -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2104</b> Vaulx en Velin - Carré de Soie - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située entre l'avenue Franklin Roosevelt et le boulevard urbain est - Autorisation donnée à Bricodeal à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement -	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2105</b> Curis au Mont d'Or - Requalification de la place de la Fontaine et sécurisation de la route des Monts d'Or (RD73) - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager -	(p. 8)
<b>N° CP-2018-2106</b> Francheville - Démolition d'une propriété bâtie et aménagement d'une extension provisoire au parking des trois oranges - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager -	(p. 8)
<b>N° CP-2018-2107</b> Travaux d'entretien courant du patrimoine d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 8)
<b>N° CP-2018-2108</b> Fourniture de produits de marquage pour la signalisation au sol sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer 2 accords-cadres à bons de commande de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 8)
<b>N° CP-2018-2109</b> Saint Priest - Requalification du secteur Mansart-Farrère - Lot n° 2 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 8)
<b>N° CP-2018-2110</b> Conception scénographique et graphique de l'exposition permanente de l'espace muséal de la Cité internationale de la gastronomie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 9)
<b>N° CP-2018-2111</b> Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2017-1971 du 22 mai 2017 -	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2112</b> Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Gabriel Rosset auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 -	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2113</b> Bron - Charbonnières les Bains - Chassieu - Ecully - Feyzin - Quincieux - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p. 10)

<b>N° CP-2018-2114</b>	<i>Charbonnières les Bains - Givors - Meyzieu - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2115</b>	<i>Ecully - Garantie d'emprunt accordée à l'association les Oisillons de la Roche auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative n° 2 à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1820 du 11 septembre 2017 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2116</b>	<i>Ecully - Garantie d'emprunt accordée à l'association les Oisillons de la Roche auprès du Crédit coopératif - Décision modificative n° 1 à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1820 du 11 septembre 2017 -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2117</b>	<i>Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2118</b>	<i>Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Banque postale -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2119</b>	<i>Lyon 3° - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2120</b>	<i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2121</b>	<i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2018-2122</b>	<i>Rillieux la Pape - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) auprès du Crédit agricole Centre-est -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2018-2123</b>	<i>Curis au Mont d'Or - Ruisseau du Thou - Découverte et renaturation du ruisseau du Thou - Autorisation de déposer une demande de permis de construire -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2018-2124</b>	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention - Chemin de l'Indiennerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2018-2125</b>	<i>Etudes pour la rénovation de la STation d'EPuration (STEP) de Saint Fons - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2018-2126</b>	<i>Fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages annexes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2018-2127</b>	<i>Fleurieu sur Saône - Réalisation de conduite d'eau potable entre le captage et le réservoir (refoulement vierge Tourneyrand - Bois rouge) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2018-2128</b>	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la station d'épuration (STEP) de Saint Germain au Mont d'Or - Lancement de la procédure adaptée -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2018-2129</b>	<i>Villeurbanne - Travaux pour la valorisation du biogaz de la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2018-2130</b>	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Aménagement de l'esplanade Tase - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2018-2131</b>	<i>Lyon 6° - Caluire et Cuire - Passerelle du Rhône - Adoption d'un protocole d'accord transactionnel avec les entreprises VCF-TP et Solétanche Bachy -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2018-2132</b>	<i>Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2018-2133</b>	<i>Convention de partenariat entre l'Etat et la Métropole de Lyon concernant le laboratoire d'innovations territoriales archipel - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2134</b>	<i>Albigny sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 21, chemin des Chasseurs, angle chemin du Tremblay et appartenant aux époux Gamboni -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2135</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 118 et 302, situés 25, rue Guillermin, et appartenant à M. Veysal Akkas -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2136</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 140, 324, 447 et 557 situés 29 et 17, rue Guillermin et appartenant à la SCI BFM -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2137</b>	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 63, route de Noailleux et appartenant aux consorts Isler -</i>	(p. 15)

<b>N° CP-2018-2138</b>	<i>Champagne au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 31, boulevard de la République et appartenant aux conjoints Caboux-Bonnavaes -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2018-2139</b>	<i>Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue du Chatenay et appartenant aux conjoints Fourier -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2140</b>	<i>Fleurieu sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 15, rue de la Grillette et appartenant aux conjoints Caunes -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2141</b>	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé au droit du 56-80 bis, chemin du Py et appartenant à Mme Cristina Maseras Bruguera et M. Victor Pires -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2142</b>	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 56, chemin de Py et appartenant à Mme Lylia Bejaoui et M. Houssam Slama -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2143</b>	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre gratuit, de volumes appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) correspondant au tube de liaison métro-gare actuel sur le secteur Part-Dieu et à ses accès situés place Charles Béraudier et boulevard Vivier Merle -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2144</b>	<i>Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Gabriel Sarrazin, angle rue Longefer, et appartenant aux copropriétaires de la résidence 47, rue Gabriel Sarrazin -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2145</b>	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Docteur Frédéric Dugoujon et appartenant à la Commune -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2146</b>	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 16, chemin de la Sapinière et appartenant à Mme Véronique Chenavier, née Fiole -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2147</b>	<i>Sainte Foy lès Lyon - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 67, route de la Libération, appartenant aux époux Gabéran et institution à titre gratuit d'une servitude de passage d'une canalisation publique évacuant les eaux pluviales sous ladite parcelle - Approbation d'une convention -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2148</b>	<i>Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, située impasse Bellevue et appartenant aux époux Michalet -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2149</b>	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 21-23, rue de la Glunière et appartenant à M. René Thuillier -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2150</b>	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Secteur La Doua - Acquisition, à titre onéreux, suite à une mise en demeure d'acquiescer, de biens immobiliers situés au 13, rue Spréafico et appartenant à Mme Louise Pelle et M. Emile Alisio -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2151</b>	<i>Décines Charpieu - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à M. et Mme Daniel Dambrin, d'une parcelle de terrain nu arborée située rue du Moulin d'Amont -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2152</b>	<i>Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Cession, par annuités, à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence, de biens immobiliers formant la partie sud de l'ancien marché d'intérêt national (MIN), situés entre la rue Paul Montrochet, le cours Charlemagne et le quai Perrache - Autorisation de déposer une déclaration préalable de division -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2153</b>	<i>Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Cession, à titre onéreux, à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence de biens immobiliers situés rue Casimir Périer et quai Perrache - Autorisation de déposer une déclaration préalable de division -</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2018-2154</b>	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Part-Dieu - Substitution de la SAS LYON 3 LAFAYETTE à la société OGIC pour l'acquisition de 11 parcelles de terrain nu et d'un volume en surplomb et en élévation à constituer, appartenant à la Métropole de Lyon, situés à l'angle du cours Lafayette, de la rue de la Villette et de la rue de Bonnel - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1645 du 15 mai 2017 -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2155</b>	<i>Lyon 8° - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) des lots de copropriété n° 15, 16 à 31 et n° 41 à 49 dépendant d'un ensemble immobilier situé 79, avenue Paul Santy -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2156</b>	<i>Vaulx en Velin - Zone aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière - Cession, à titre onéreux, à la SCI Vaulx en Velin Grappinière de l'îlot 1, formé de la parcelle cadastrée AV 411, situé avenue Jean Moulin, rue d'Artik et avenue du 8 mai 1945 - Autorisation de déposer un permis de construire - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1229 du 10 octobre 2016 -</i>	(p. 17)

<b>N° CP-2018-2157</b>	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH), d'un tènement immobilier situé 24, place des Maisons Neuves angle 1, rue Paul Péchoux -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2158</b>	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune d'un local commercial et d'une cave situés 58, cours Tolstoi -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2159</b>	<i>Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 211, avenue Félix Faure -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2160</b>	<i>Saint Genis Laval - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 12, rue des Collonges -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2161</b>	<i>Villeurbanne - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, de l'immeuble situé 21, impasse Fontanières -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2162</b>	<i>Caluire et Cuire - Equipement public - Instauration, à titre gratuit, d'une servitude de passage de canalisation publique pour l'évacuation des eaux usées sous 3 parcelles de terrain situées allée des Erables et appartenant à la Commune - Approbation d'une convention -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2163</b>	<i>Dardilly - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'assainissement, en terrain privé non bâti situé chemin de Traîne-Cul et appartenant à la Ville de Dardilly - Approbation d'une convention -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2164</b>	<i>Ecully - Equipement public - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage grevant un terrain métropolitain, cadastré AA 59 et situé chemin des Cuers -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2165</b>	<i>Fleurieu sur Saône - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, d'une canalisation publique souterraine d'eau potable sur une parcelle située allée Saint Martin, appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Saint Martin - Approbation d'une convention -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2018-2166</b>	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 30 novembre 2017 -</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2167</b>	<i>Bron - Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - lot n° 21 : terrassements généraux - voirie et réseaux divers (VRD) - Préparation de terrain - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché public -</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2168</b>	<i>Meyzieu - Travaux de remplacement des installations thermiques - Collège Les Servièrères - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public -</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2169</b>	<i>Villeurbanne - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment INL-CPE sur le site Lyon Tech, la Doua à Villeurbanne - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2170</b>	<i>Villeurbanne - Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus Lyon Tech La Doua - Lot n° 13 : Chauffage, ventilation, climatisation (CVC), plomberie - Autorisation de signer l'avenant n° 2 aux marchés publics -</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2018-2171</b>	<i>Bron - Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - lot n° 20 : équipements spécifiques (cabines audiométriques) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2018-2172</b>	<i>Lyon 9° - Indemnité d'éviction versée à la société Mousse et Voile située 37, rue de Bourgogne, angle 57, rue de la Claire - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2018-2173</b>	<i>Décines Charpieu - Ecully - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 5° - Aides à la pierre - Logement social 2017 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2018-2174</b>	<i>Lyon 7° - Ilot Fontenay et place des Pavillons - Aménagement - Maîtrise d'oeuvre d'infrastructures - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2018-2175</b>	<i>Réalisation d'évaluations environnementales et de dossiers d'enquêtes publiques sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires de prestations intellectuelles à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2018-2176</b>	<i>Lyon 7° - Parc Blandan : entité Fort - Travaux d'aménagement - Lots n° 1 et 3 - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 21)

<b>N° CP-2018-2177</b>	<i>Saint Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine - qualité environnementale du bâti (AMO QEU/QEB) - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2018-2178</b>	<i>Saint Genis les Ollières - Francheville - Traitement et valorisation des gravats en provenance de 2 déchèteries (Saint Genis les Ollières et Francheville) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2179</b>	<i>Convention relative à la cession des droits d'exploitation afférents à la propriété intellectuelle des corbeilles Hélios et du porte-sac/corbeille à la Métropole de Lyon -</i>	(p. 7)
<b>N° CP-2018-2180</b>	<i>Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Tarification pour la boutique du Musée -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2018-2181</b>	<i>Transport des oeuvres d'art du Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière et prestations annexes - Lot n° 1 : transport d'oeuvres d'art, manipulation, installation et convoyage des oeuvres - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2018-2182</b>	<i>Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative au Pass'Réigion -</i>	(p. 22)

**Présidence de monsieur David Kimelfeld  
Président**

Le lundi 15 janvier 2018 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 4 janvier 2018 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

*(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Membres de la Commission permanente**

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

**Absents excusés** : MM. Barge, Bernard (pouvoir à M. Le Faou).

**Membres invités**

**Présent** : M. Devinaz

**Absente excusée** : Mme Runel

**Absents non excusés** : MM. Gouverneyre, Lebuhotel

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)*

---

**Adoption des procès-verbaux  
des Commissions permanentes des 6 novembre et 4 décembre 2017**

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des Commissions permanentes des 6 novembre et 4 décembre 2017. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

*(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).*

---

**M. LE PRESIDENT** : Avant que l'on démarre la séance, pour celles et ceux que je n'ai pas encore vus, à la Métropole ou dans les Communes, je voulais vous adresser, à toutes et à tous, pas simplement aux élus mais à l'ensemble des équipes qui sont présentes ici, nous aurons l'occasion de le refaire demain pour les vœux au personnel avec Michel Rousseau, Marc Grivel et Olivier Nys, tous mes vœux de bonheur, de santé et, comme je le dis toujours, de beaucoup de tendresse, parce qu'une fois que l'on a tout éliminé, il reste la tendresse. La tendresse reste, sans doute, ce que nous pouvons partager tous ensemble, ou individuellement, comme vous le souhaitez.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient monsieur Abadie, je ferai passer monsieur Thierry Philip en premier car il a une réunion importante.

---

**N° CP-2018-2178** - Saint Genis les Ollières - Francheville - Traitement et valorisation des gravats en provenance de 2 déchèteries (Saint Genis les Ollières et Francheville) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte le dossier n° CP-2018-2178. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Le dossier n° CP-2018-2178 concerne le traitement et la valorisation des gravats en provenance des déchèteries de Saint Genis les Ollières et de Francheville. Après un appel d'offres, il s'agit de donner au Président l'autorisation de signer l'accord-cadre avec un marché à bons de commandes.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

---

**N° CP-2018-2179** - Convention relative à la cession des droits d'exploitation afférents à la propriété intellectuelle des corbeilles Hélios et du porte-sac/corbeille à la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRESIDENT** : Le dossier n° CP-2018-2179 est retiré de l'ordre du jour.

---

**N° CP-2018-2101** - Genay - Voirie de proximité - Déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise située impasse de la Grande Charrière et cession à titre onéreux à la société Fornas Promotion Construction - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2102** - Lyon 7° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 parkings situés rue Capitaine Cluzan et rue Salomon Reinach - Autorisation donnée aux futurs acquéreurs de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2103** - Tassin la Demi Lune - Transfert à la Métropole de Lyon par la société Nexity d'une voirie située entre l'avenue Charles de Gaulle et le chemin de la Raude - Approbation de la convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2104** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située entre l'avenue Franklin Roosevelt et le boulevard urbain est - Autorisation donnée à Bricodeal à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Engagement de la procédure de déclassement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2105** - Curis au Mont d'Or - Requalification de la place de la Fontaine et sécurisation de la route des Monts d'Or (RD73) - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2018-2106** - Francheville - Démolition d'une propriété bâtie et aménagement d'une extension provisoire au parking des trois oranges - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° CP-2018-2107** - Travaux d'entretien courant du patrimoine d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2108** - Fourniture de produits de marquage pour la signalisation au sol sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer 2 accords-cadres à bons de commande de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2018-2109** - Saint Priest - Requalification du secteur Mansart-Farrère - Lot n° 2 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2018-2101 à CP-2018-2109. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je présente mes meilleurs vœux à tout le monde et nous souhaite un bon travail en commun.

J'ai plusieurs dossiers à vous présenter.

Le dossier n° CP-2018-2101 concerne Genay. La Métropole de Lyon a été sollicitée par la société Fornas Promotion Construction pour le déclassement et la cession à son profit d'un terrain nu d'une surface d'environ 98 mètres situé impasse de la Grande Charrière en vue de la réalisation d'un programme immobilier. Plusieurs réseaux existent, leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur. L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce projet de déclassement. La procédure ne nécessitera pas d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi. Aux termes du compromis, la cession à la société Fornas Promotion Construction, pour ce terrain, sera de 8 500 €, conforme à l'estimation de France domaine. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Le dossier n° CP-2018-2102 concerne Lyon 7°. Dans le cadre de l'aménagement du secteur Mazagran, la Stratégie habitat lance 2 opérations de construction. L'un concernant un projet de développement résidentiel porté par un promoteur sur l'îlot Cluzan et l'autre un projet d'habitat social sur le parking situé devant le garage Citroën. Ces 2 projets de construction sont situés sur 2 parkings appartenant au domaine public métropolitain à déclasser. Des études de faisabilité ont, d'ores et déjà, été engagées par les services de la Métropole aux fins de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement. Une enquête publique sera lancée avant de statuer définitivement sur le déclassement. Il est donc proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain des 2 emprises. Le déclassement proprement dit interviendra par décision ultérieure. Par ailleurs, il est proposé, par la présente décision, que la Métropole en tant que propriétaire, autorise les futurs acquéreurs, à déposer les demandes nécessaires à l'obtention de leur permis de construire.

Le dossier n° CP-2018-2103 concerne Tassin la Demi Lune. Dans le cadre d'une opération de développement urbain située sur la partie sud de l'avenue Charles de Gaulle, entre le centre-ville et le quartier d'Alai, le promoteur Nexity a été chargé de réaliser un projet immobilier composé de 3 phases de construction. Il a été prévu de conclure entre la Métropole de Lyon et Nexity une convention de transfert dans laquelle Nexity s'engage à rétrocéder, à titre gratuit, l'emprise foncière correspondant à la voie de desserte, dès sa livraison ou lors de la levée des réserves. Les aménagements complémentaires seront supportés par la Métropole de Lyon hors l'éclairage public qui restera à la charge de la ville de Tassin la Demi Lune. Le transfert de la voie fera l'objet d'une régularisation par acte authentique qui sera soumis en temps opportun à la Commission permanente.

Le dossier n° CP-2018-2104 concerne Vaulx en Velin Carré de Soie. Dans le cadre de son projet de développement la société Bricodeal qui a acquis un tènement situé entre l'avenue Franklin Roosevelt et le boulevard urbain est (BUE), a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement du domaine public de voirie métropolitain et l'acquisition d'une emprise située entre le BUE et le terrain dont elle est propriétaire. Des études de faisabilité ont d'ores et déjà été engagées afin de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement. Il est donc proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de ce déclassement. Le déclassement proprement dit interviendra par décision ultérieure, après constatation de la désaffectation

du dit bien. Par ailleurs, il est proposé, par la présente décision, que la Métropole en tant que propriétaire, autorise la Société Bricodeal, à déposer les demandes nécessaires à l'obtention de son permis de construire.

Le dossier n° CP-2018-2105 concerne Curis au Mont d'Or, notamment la requalification de la place de la Fontaine et la sécurisation de la route des Monts d'Or (RD73). Je rappelle que les objectifs poursuivis par ce projet consistent à maintenir le caractère rural de la place et de traiter l'accroche de la place de la Fontaine depuis la route des Monts d'Or. Le projet de requalification de la place de la Fontaine et de sécurisation de la route des Monts d'Or comporte 2 axes : ouvrir la place de la Fontaine sur la route et apporter un traitement urbain de la route des Monts d'Or en proposant un meilleur partage de la chaussée entre les différents modes de déplacement. L'opération se situe à proximité d'un monument historique (château de la Trolanderie) protégé au titre des abords, dès lors, les travaux à mettre en oeuvre sont soumis à une autorisation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). En application du code de l'urbanisme, l'autorisation vaut autorisation de l'ABF. La nature des travaux à mettre en oeuvre, à savoir cette requalification, implique le dépôt d'un permis d'aménager qui sera déposé auprès de la Commune de Curis au Mont d'Or qui recueillera l'avis de l'ABF.

Le dossier n° CP-2018-2106 concerne Francheville. Je rappelle que, par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, la Métropole de Lyon a approuvé l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 de l'opération parking des trois oranges. Ce projet d'aménagement et d'extension du parking consiste en la démolition puis l'aménagement en parking, la modification des accès et sorties au parking, l'aménagement d'un barreau de circulation en sens unique et l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur l'avenue du Châter. L'opération se situe à proximité d'un monument historique (Château de Francheville Le Bas inscrit à l'inventaire des monuments historiques), dès lors, les travaux à mettre en oeuvre sont soumis à une autorisation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Le permis d'aménager sera déposé auprès de la Commune de Francheville qui l'instruira en recueillant l'avis de l'ABF.

Le dossier n° CP-2018-2107 a pour objet la signature de l'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien courant du patrimoine d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les travaux concernent la totalité des ouvrages de franchissement et des murs de soutènement. Le marché fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois 2 ans. Cet accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 300 000 € HT et maximum de 1 400 000 € HT. Le présent accord-cadre intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale. L'acheteur, par décision du 27 novembre 2017, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse de l'entreprise Gantelet Galaberthier. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° CP-2018-2108 concerne une procédure d'appel d'offres ouvert relatif aux marchés publics pour l'attribution de 2 accords-cadres à bons de commande ayant pour objet la fourniture de produits de marquage pour la signalisation au sol sur le territoire de la Métropole. Ces accords-cadres à bons de commande comporteraient un engagement de commande minimum de 200 000 € HT et maximum de 800 000 € HT. Les présents accords-cadres intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en oeuvre des clauses d'insertion sociale. Conformément aux critères d'attribution, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 1er décembre 2017, a choisi pour les différents lots, celles de la Société d'applications routières (SAR).

Le dossier n° CP-2018-2109 à Saint Priest concerne le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) relatif à la requalification du secteur Mansart-Farrère. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020. Le projet prévoit : la requalification complète des voies, la création d'une voie verte, la création de plateaux ralentisseurs, la création d'espaces verts et d'arbres d'alignement, la création de tranchées drainantes, la restructuration du réseau d'assainissement, la refonte du réseau d'eau potable et le renouvellement de l'éclairage public. Le présent marché concerne des travaux de terrassements, de tranchées drainantes, de fourniture et de pose de bordures, de revêtements des chaussées et trottoirs en enrobés, de fourniture et pose de la signalisation horizontale et verticale. Nous retrouvons les mêmes clauses d'insertion, je ne reviendrai pas dessus. Je rappelle que, conformément aux critères d'attribution, l'acheteur, par décision du 6 octobre 2017, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises GUINTOLI (mandataire)/EHTP/SIORAT pour un montant de 899 106,12 € TTC.

Voilà, monsieur le Président, pour l'ensemble de mes dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Abadie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° CP-2018-2110** - Conception scénographique et graphique de l'exposition permanente de l'espace muséal de la Cité internationale de la gastronomie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Bouzerda rapporte le dossier n° CP-2018-2110. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur :** Bonjour à tous chers collègues, il s'agit d'un dossier relatif à la Cité internationale de la gastronomie, plus particulièrement l'autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée lancée en 2016. Dans le cadre du parcours qui va être réalisé, parcours innovant, pédagogique, sur les 4 000 mètres carrés de la Cité, nous avons actuellement une exposition permanente qui prendra place au niveau de l'entresol sur 1 300 mètres carrés. L'exposition est réalisée sur la maîtrise d'ouvrage de la Métropole mais doit également s'insérer dans le cadre de l'exploitation qui sera déléguée ensuite à l'opérateur privé. Le choix a été fait d'une conception du programme muséographique, sous l'expertise du musée des Confluences et avec la nécessité d'une conception de la scénographie. Dans ce cadre-là la Métropole a besoin d'un prestataire pour effectuer les études de conception, de mise en œuvre, la réalisation de l'aménagement scénographique. Une procédure adaptée a été lancée en 2016. Nous vous proposons, dans ce cadre-là, à la suite de la commission permanente d'appel d'offres qui a, par décision du 15 décembre 2017, choisi l'offre économiquement la plus avantageuse, de valider ce choix et d'autoriser le Président à signer le marché avec le groupement d'entreprises Casson Mann/Praline/8'18 pour un montant de 260 000 € HT. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci madame Bouzerda. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° CP-2018-2111** - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2017-1971 du 22 mai 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2112** - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Gabriel Rosset auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2113** - Bron - Charbonnières les Bains - Chassieu - Ecully - Feyzin - Quincieux - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2114** - Charbonnières les Bains - Givors - Meyzieu - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2115** - Ecully - Garantie d'emprunt accordée à l'association les Oisillons de la Roche auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative n° 2 à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1820 du 11 septembre 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2116** - Ecully - Garantie d'emprunt accordée à l'association les Oisillons de la Roche auprès du Crédit coopératif - Décision modificative n° 1 à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1820 du 11 septembre 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2117** - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2118** - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Banque postale - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2119** - Lyon 3° - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2120** - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2121** - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2018-2122** - Rillieux la Pape - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) auprès du Crédit agricole Centre-est - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2018-2111 à CP-2018-2122. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, 12 dossiers de garanties d'emprunts à vous présenter dont 3 décisions modificatives et 9 décisions de nouvelles garanties relatives à 462 logements pour un montant total garanti de 25 769 335 €.

Les dossiers n° CP-2018-2115 et CP-2018-2116 concernent l'association les Oisillons de la Roche. Cette association nous informe que le Crédit coopératif s'associait à parts égales avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour le montage financier de cette opération pour laquelle nous avons accordé nos garanties d'emprunts par décision de la Commission permanente du 11 septembre dernier. L'emprunt initial d'un montant de 4,087 M€ souscrit auprès du Crédit coopératif est donc scindé en 2 emprunts d'un montant égal à savoir 2 043 500 € à souscrire auprès du Crédit coopératif, objet du dossier n° CP-2018-2116, et de la Caisse des dépôts et consignations, objet du dossier n° CP-2018-2115.

Le dossier n° CP-2018-2112 concerne la SA d'HLM Gabriel Rosset. Afin de corriger la répartition erronée entre le nouveau Département du Rhône et la Métropole de Lyon, la première garantie ayant été accordée par le Conseil général avant la création de la Métropole, il a été constaté que la Métropole se retrouvait garante à tort d'une partie du capital restant dû sur 2 de ses prêts. Cette décision modificative ramène donc le capital restant dû sur ces 2 prêts à 1 747 046,78 €.

J'en viens aux 9 nouvelles demandes de garanties.

Le dossier n° CP-2018-2111 au profit de Lyon Métropole habitat pour un prêt haut de bilan d'un montant total garanti de 1 650 000 € correspondant au tirage annuel sur l'enveloppe de prêts haut de bilan notifiée par la CDC dont le principe a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 22 mai 2017.

Le dossier n° CP-2018-2113 au profit de la SA d'HLM Alliade habitat concerne différentes opérations : les acquisitions en VEFA de 5 logements situés 27/29, avenue de la République à Quincieux, de 13 logements en usufruit situés 102-104, route de Paris à Charbonnières les Bains, de 16 logements situés 68B route de Lyon à Chassieu, de 24 logements situés 354 route de Genas à Bron, 24 logements situés 29, rue du bouldrome à Feyzin et l'acquisition-amélioration de 3 logements situés 22, avenue des sources à Ecully pour un montant total garanti de 7 859 363 €.

Le dossier n° CP-2018-2114 au profit de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3f pour la réhabilitation de 187 logements situés 25 et 27, rue Salvador Allende et 127, rue Francisque Jomard à Oullins et l'acquisition en VEFA de 35 logements situés 36, rue Jean Ligonet à Givors, 14 logements situés 38, rue de la République à Meyzieu, 6 logements situés 11 chemin des Garennes à Charbonnières-les-Bains pour un montant total garanti de 5 167 066 €.

Les dossiers n° CP-2018-2117 et CP-2018-2118 sont au profit de la SA d'HLM Vilogia. Le dossier n° CP-2018-2117 concerne l'acquisition en VEFA de 11 logements situés 1, route de Vienne à Feyzin, pour un montant total garanti de 1 186 795 €. Le dossier n° CP-2018-2118 concerne l'acquisition en VEFA de 19 logements situés 1, route de Vienne à Feyzin et de 26 logements situés 30, rue du Dauphiné à Feyzin pour un montant total garanti de 5 396 588 €.

Le dossier n° CP-2018-2119 au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat pour l'acquisition en VEFA de 8 logements situés 40, rue Saint Isidore à Lyon 3° pour un montant total garanti de 835 758 €.

Le dossier n° CP-2018-2120 au profit d'ICF Sud Est Méditerranée concerne l'acquisition en VEFA de 21 logements situés 11, rue Cholat à Lyon 8° pour un montant total garanti de 1 570 670 €.

Le dossier n° 2018-2121 au profit de l'OPH Lyon Métropole Habitat concerne la réhabilitation de 30 logements situés 114-116-118, rue de Surville à Lyon 8° pour un montant total garanti de 360 000 €.

Le dossier n° 2018-2122 au profit de la SAEM SEMCODA concerne l'acquisition en VEFA de 20 logements situés route de Genève à Rillieux la Pape pour un montant total garanti de 1 743 095 €.

Voilà, j'en ai terminé avec ces dossiers monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur Claisse. Pas d'opposition ? Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2111 et CP-2018-2121, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2113 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2114 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2119, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2119, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° CP-2018-2123** - Curis au Mont d'Or - Ruisseau du Thou - Découverte et renaturation du ruisseau du Thou - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2018-2124** - Saint Cyr au Mont d'Or - Création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention - Chemin de l'Indiennerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2018-2125** - Etudes pour la rénovation de la STation d'EPuration (STEP) de Saint Fons - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2018-2126** - Fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages annexes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2018-2127** - Fleurieu sur Saône - Réalisation de conduite d'eau potable entre le captage et le réservoir (refoulement vierge Tourneyrand - Bois rouge) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2018-2128** - Saint Germain au Mont d'Or - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la station d'épuration (STEP) de Saint Germain au Mont d'Or - Lancement de la procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2018-2129** - Villeurbanne - Travaux pour la valorisation du biogaz de la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2018-2123 à CP-2018-2129. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord le dossier n° CP-2018-2123 concerne Curis au Mont d'Or. Il s'agit de déposer une demande de permis de construire pour la découverte et la renaturation du ruisseau du Thou.

Le dossier n° CP-2018-2124 concerne Saint Cyr au Mont d'Or. Il s'agit de la création d'un réseau d'eaux pluviales et bassins de rétention. Cet avenant n° 1, conclu avec le groupement d'entreprises Petavit SAS/Carrion TP pour des travaux, d'un montant de 19 000 € HT porterait le montant total du marché à 942 190,57 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2125 concerne les études pour la rénovation de la STation d'EPuration (STEP) de Saint Fons. Il s'agit d'une autorisation de signer un marché de travaux, à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, conclu avec le groupement d'entreprises Artelia Ville/Dekra Industrial, pour un montant de 323 630 € HT (tranche ferme) et de 54 430 € HT (tranche optionnelle).

Le dossier n° CP-2018-2126 concerne la fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages annexes. Il s'agit d'une autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable. C'est un accord-cadre avec la société Champion SAS pour un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 € HT pour une durée de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois pour la même durée.

Le dossier n° CP-2018-2127 à Fleurieu sur Saône concerne la réalisation de conduite d'eau potable entre le captage et le réservoir. Il s'agit d'une autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée avec le groupement d'entreprises COIRO/SEEA pour un montant de 481 720 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2128 à Saint Germain au Mont d'Or concerne un marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la station d'épuration (STEP). Il s'agit du lancement de la procédure adaptée pour un coût prévisionnel des aménagements à réaliser estimé à 4 000 000 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2129 à Villeurbanne concerne des travaux pour la valorisation du biogaz de la station d'épuration de la Feyssine. Il s'agit de l'autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée pour les montants de 1 846 545 € (tranche ferme) et environ 400 000 € (3 tranches optionnelles). La fin des travaux est prévue en fin d'année. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Bret sur le dernier dossier.

**M. le Vice-Président BRET** : Ce dossier de valorisation du biogaz pourrait, peut-être, avoir une valorisation politique, je ne sais pas qui la portera, ce n'est pas pour moi que je parle mais comme c'est à Villeurbanne, à la Feyssine, j'ai un regard un peu particulier. C'est assez intéressant de voir que ce biogaz va être réinjecté dans le réseau et, en même temps, comme il s'agit de sommes importantes (près de 2 M€ TTC), c'est bien de voir aussi la valorisation de ce biogaz réinjecté dans le réseau : quelles en seront les recettes ? C'est sans doute difficile à estimer dès maintenant. Sur le plan fondamental, cette réinjection de gaz dans le réseau mérite que l'on en parle au-delà de cette réunion. C'est une suggestion de presse.

**M. le Vice-Président COLIN** : En plus ce n'est qu'un début puisque l'on travaille sur d'autres stations avec la mission Energie pour faire évoluer cette démarche. Actuellement, à la Feyssine, on s'auto-suffit en énergie du gaz mais on ne le réinjecte pas dans le réseau. Je note cette proposition et on va faire le nécessaire avec les services pour avancer là-dessus, merci.

**M. le Vice-Président CHARLES** : Bien sûr que je me félicite de cette démarche mais, pour remettre des ordres de grandeur, Saint Fons et Pierre Bénite sont l'équivalent de la consommation d'énergie de toute la Métropole et nous pourrions devenir la première institution à énergie neutre, voire positive. Il y a donc un vrai enjeu sur Saint Fons et Pierre Bénite. Félicitations pour ce travail.

**M. le Vice-Président COLIN** : On travaille dessus avec la mission Energie, on a déjà reçu une partie des conclusions, cela avance bien. Il faut surtout féliciter les services qui ont bien travaillé et le Vice-Président qui était aussi moteur.

**M. LE PRESIDENT** : Gérard Claisse ?

**M. le Vice-Président CLAISSE** : De mémoire le retour sur investissement est de 5 ans sur la Feyssine.

**M. le Vice-Président COLIN** : Une étude est lancée sur Saint Fons avec la mission Energie laquelle a déjà donné des résultats.

**M. LE PRESIDENT** : Je m'en félicite. Il faut, sans doute, aller plus loin dans l'information aux habitants de la Métropole. On a eu une séquence schéma directeur de l'énergie où l'on a beaucoup communiqué mais il faut continuer. Je retiens la proposition. Il faut créer un temps de communication un peu fort qui puisse s'éclairer par des exemples extrêmement concrets dans nos territoires.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° CP-2018-2130** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Aménagement de l'esplanade Tase - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2018-2173** - Décines Charpiu - Ecully - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 5° - Aides à la pierre - Logement social 2017 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2018-2130 et CP-2018-2173. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2018-2130 concerne l'opération Carré de Soie, notamment l'aménagement de l'esplanade Tase à laquelle nous tenons beaucoup, avec Hélène Geoffroy, pour le cadre de vie des habitants de Tase. Il s'agit d'une autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre. Cet avenant ne modifie pas le montant initial du marché. Il modifie la répartition entre les cotraitants du forfait de rémunération du marché.

Ensuite, le dossier n° CP-2018-2173 relatif à l'aide à la pierre, que je présente à la place de monsieur Le Faou, en raison de conflit d'intérêt. Il s'agit du programme de logement social 2017 : attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements dits "sociaux", je préfère dire "conventionnés". Ces subventions concernent des opérations sur les Communes de Décines-Charpieu, Ecully, Lyon 2° pour 2 opérations, Lyon 3° et Lyon 5°. Le total de ces subventions concerne 23 logements PLUS et 44 logements PLAI, pour un montant de subvention maximal d'1,29 M €. On voit encore la dynamique de la Métropole sur cette création de logements conventionnés. Il s'agit donc d'autoriser monsieur le Président, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

J'en ai terminé monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2173 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

---

**N° CP-2018-2131** - Lyon 6° - Caluire et Cuire - Passerelle du Rhône - Adoption d'un protocole d'accord transactionnel avec les entreprises VCF-TP et Solétanche Bachy - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte le dossier n° CP-2018-2131. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne la passerelle reliant Caluire et Cuire à la Cité internationale, passerelle dont la construction a été tout sauf un long fleuve tranquille. Chacun se souvient dans notre assemblée de toutes les difficultés que l'on a eues. C'est donc une affaire assez ancienne puisque nous avons en 2011 conclu un marché de travaux pour la construction de cette passerelle avec le groupement momentané d'entreprises composé des sociétés Zwalhen & Mayr SA (mandataire)/SMB/CBR-TP (depuis devenue "VCF-TP)/Solétanche Bachy/DR Equipement/CITEOS pour un montant total de 9 795 517,42 € HT. La construction a connu beaucoup de difficultés et en mars 2014 nous avons réceptionné les travaux et mis en service la passerelle. Dès le mois suivant, en avril, le groupement a déposé un mémoire en réclamation très important puisque le montant était de 3 118 872,72 € HT. Cette réclamation a fait l'objet d'un rejet tacite par la Métropole. Le groupement a alors saisi le Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des litiges (CCIRA). Suite à cet avis, le groupement et la Métropole n'ont pu converger vers une solution amiable. La société Zwalhen & Mayr poursuit en son nom propre un contentieux en cours, elle a saisi à cet effet le Tribunal administratif de Lyon.

Parallèlement, une solution amiable séparée a été négociée et trouvée avec VCF-TP et Solétanche concernant leurs prestations. Ils avaient fait une réclamation initiale de 1 016 807 € HT portant sur des surcoûts liés à la réalisation des massifs d'ancrage de l'ouvrage. Nous avons réussi à négocier un protocole transactionnel à hauteur de 264 000 € HT sachant qu'un problème subsiste concernant la résine du platelage qui présente des défauts. Une expertise judiciaire est en cours. Dans le protocole transactionnel qui vous est soumis aujourd'hui, il est rappelé l'engagement de VCF-TP de lever ce problème de résine.

Je précise, si vous en êtes d'accord, que ce protocole transactionnel peut entrer financièrement dans le cadre de l'autorisation de programme (AP) initiale et ne nécessite pas de vote d'AP complémentaire. Voilà, monsieur le Président, le résumé de cette affaire qui est assez complexe.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup monsieur Da Passano. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

**N° CP-2018-2132** - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos rapporte le dossier n° CP-2018-2132. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup plus simple, ce dossier concerne la désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges Jean Renoir à Neuville sur Saône : désignation de monsieur Gilles Guignard, Raoul Dufy à Lyon 3° : désignation de monsieur Laurent Garibaldi et Jean Moulin à Lyon 5° : désignation de monsieur Dominique Delorme. Avis favorable pour ces 3 désignations monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° CP-2018-2133** - Convention de partenariat entre l'Etat et la Métropole de Lyon concernant le laboratoire d'innovations territoriales archipel - Autorisation de signer la convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n° CP-2018-2133. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de notre stratégie numérique métropolitaine, nous consacrons un volet important à la modernisation de l'action publique et au développement de notre capacité d'innovation en tant qu'acteur et également fournisseur de services publics aux citoyens. C'est à ce titre que nous avons mis en place une plateforme de mise à disposition des données publiques/privées : la plateforme Data Grand Lyon qui s'avère, 3 ans après son lancement, être la plateforme territoriale en France la plus développée quant au nombre de jeux de données traités et accessibles mais aussi sur la qualité des données, en particulier sur celles en temps réel. Cet outil s'insère dans une stratégie dédiée à la donnée territoriale qui vise à construire un cadre de confiance, condition première pour tirer pleinement partie de cette ressource à très fort potentiel, comme nous le savons.

Je profite de cette intervention pour dire qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des Communes pour les sensibiliser sur leur obligation, concernant les Communes de plus de 3 500 habitants, de mettre à disposition ces données publiques.

Une des concrétisations de notre démarche a été le programme "mes infos" par lequel, avec Sandrine Frih, nous avons engagé une démarche d'éducation à la donnée personnelle. Ce dossier vous propose une convention entre les services de l'Etat en Région et la Métropole de Lyon faisant de notre collectivité un partenaire-clé sur un projet de création sur un laboratoire d'innovations territoriales qui porte le doux nom de "@rchipel". Ce laboratoire a pour objectif de développer des réponses innovantes sur les enjeux d'administration publique en sollicitant, justement, la valorisation des données territoriales. A titre d'exemple, en fin d'année, nous avons été impliqués dans l'organisation d'un hackathon pour aider la création d'entreprise et aider la transmission et la reprise d'activités. Cet événement impliquait à la fois des entrepreneurs, des acteurs de la société civile, l'INSEE, Pôle emploi, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, la Chambre régionale du commerce et de l'industrie et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). L'objectif était de mieux prendre en considération les attentes de ces créateurs d'entreprises, des structures qui les accompagnent et d'imaginer un nouveau modèle économique pour un service qui viendrait remplacer l'ODIL qui est un outil d'aide au diagnostic d'implantation locale. Cette convention va nous permettre de pérenniser ce rapprochement avec les services de l'Etat en Région qui sont une passerelle directe vers les ressources potentielles au niveau national. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° CP-2018-2134** - Albigny sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 21, chemin des Chasseurs, angle chemin du Tremblay et appartenant aux époux Gamboni - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2135** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 118 et 302, situés 25, rue Guillermin, et appartenant à M. Veysal Akkas - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2136** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 140, 324, 447 et 557 situés 29 et 17, rue Guillermin et appartenant à la SCI BFM - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2137** - Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 63, route de Noailleux et appartenant aux consorts Isler - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2138** - Champagne au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 31, boulevard de la République et appartenant aux consorts Caboux-Bonnaves - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2139** - Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue du Chatenay et appartenant aux consorts Fourrier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2140** - Fleurieu sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 15, rue de la Grillette et appartenant aux consorts Caunes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2141** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé au droit du 56-80 bis, chemin du Py et appartenant à Mme Cristina Maseras Bruguera et M. Victor Pires - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2142** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 56, chemin de Py et appartenant à Mme Lylia Bejaoui et M. Houssam Slama - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2143** - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre gratuit, de volumes appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) correspondant au tube de liaison métro-gare actuel sur le secteur Part-Dieu et à ses accès situés place Charles Béraudier et boulevard Vivier Merle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2144** - Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Gabriel Sarrazin, angle rue Longefer, et appartenant aux copropriétaires de la résidence 47, rue Gabriel Sarrazin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2145** - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Docteur Frédéric Dugoujon et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2146** - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 16, chemin de la Sapinière et appartenant à Mme Véronique Chenavier, née Fiole - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2147** - Sainte Foy lès Lyon - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 67, route de la Libération, appartenant aux époux Gabéran et institution à titre gratuit d'une servitude de passage d'une canalisation publique évacuant les eaux pluviales sous ladite parcelle - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2148** - Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, située impasse Bellevue et appartenant aux époux Michalet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

- N° CP-2018-2149** - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 21-23, rue de la Glunière et appartenant à M. René Thuillier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2150** - Villeurbanne - Développement urbain - Secteur La Doua - Acquisition, à titre onéreux, suite à une mise en demeure d'acquérir, de biens immobiliers situés au 13, rue Spréafico et appartenant à Mme Louise Pelle et M. Emile Alisio - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2151** - Décines Charpieu - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à M. et Mme Daniel Dambrin, d'une parcelle de terrain nu arborée située rue du Moulin d'Amont - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2152** - Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Cession, par annuités, à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence, de biens immobiliers formant la partie sud de l'ancien marché d'intérêt national (MIN), situés entre la rue Paul Montrochet, le cours Charlemagne et le quai Perrache - Autorisation de déposer une déclaration préalable de division - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2153** - Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Cession, à titre onéreux, à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence de biens immobiliers situés rue Casimir Périer et quai Perrache - Autorisation de déposer une déclaration préalable de division - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2154** - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Part-Dieu - Substitution de la SAS LYON 3 LAFAYETTE à la société OGIC pour l'acquisition de 11 parcelles de terrain nu et d'un volume en surplomb et en élévation à constituer, appartenant à la Métropole de Lyon, situés à l'angle du cours Lafayette, de la rue de la Villette et de la rue de Bonnel - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1645 du 15 mai 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2155** - Lyon 8° - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) des lots de copropriété n° 15, 16 à 31 et n° 41 à 49 dépendant d'un ensemble immobilier situé 79, avenue Paul Santy - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2156** - Vaulx en Velin - Zone aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière - Cession, à titre onéreux, à la SCI Vaulx en Velin Grappinière de l'îlot 1, formé de la parcelle cadastrée AV 411, situé avenue Jean Moulin, rue d'Artik et avenue du 8 mai 1945 - Autorisation de déposer un permis de construire - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1229 du 10 octobre 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2157** - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH), d'un tènement immobilier situé 24, place des Maisons Neuves angle 1, rue Paul Péchoux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2158** - Villeurbanne - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune d'un local commercial et d'une cave situés 58, cours Tolstoi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2159** - Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 211, avenue Félix Faure - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2160** - Saint Genis Laval - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 12, rue des Collonges - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2161** - Villeurbanne - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, de l'immeuble situé 21, impasse Fontanières - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2162** - Caluire et Cuire - Equipement public - Instauration, à titre gratuit, d'une servitude de passage de canalisation publique pour l'évacuation des eaux usées sous 3 parcelles de terrain situées allée des Erables et appartenant à la Commune - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2163** - Dardilly - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'assainissement, en terrain privé non bâti situé chemin de Traîne-Cul et appartenant à la Ville de Dardilly - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2164** - Ecully - Equipement public - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage grevant un terrain métropolitain, cadastré AA 59 et situé chemin des Cuers - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2018-2165** - Fleurieu sur Saône - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, d'une canalisation publique souterraine d'eau potable sur une parcelle située allée Saint Martin, appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Saint Martin - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2018-2134 à n° CP-2018-2165. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, comme de tradition, je commencerai en passant en revue les acquisitions, puis les cessions et les opérations diverses.

#### Acquisitions

Le dossier n° CP-2018-2137 à Cailloux sur Fontaines concerne l'acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu pour l'élargissement d'une rue.

Le dossier n° CP-2018-2138 à Champagne au Mont d'Or concerne l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu de 40 mètres carrés. Il s'agit d'une régularisation foncière pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2018-2139 à Chassieu concerne l'acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu pour l'élargissement d'une rue.

Le dossier n° CP-2018-2144 à Lyon 8° concerne l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu pour un projet de mobiliers anti-stationnement.

Les dossiers n° CP-2018-2145 et CP-2018-2146 à Meyzieu concernent l'acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu pour une voie nouvelle et un élargissement de chemin.

Le dossier n° CP-2018-2148 à Sathonay Village concerne l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu de 12 mètres carrés pour l'élargissement d'une impasse.

Le dossier n° CP-2018-2134 à Albigny sur Saône concerne l'acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain nu pour l'aménagement du chemin des Chasseurs. Le vendeur est un particulier pour une opération de voirie d'un montant de 3 150 €.

Le dossier n° CP-2018-2140 à Fleurieu sur Saône concerne l'acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu pour l'élargissement d'une rue. Le montant de l'opération est de 5 025 €.

Les dossiers n° CP-2018-2141 et CP-2018-2142 à Genay concernent l'acquisition, à titre onéreux, pour l'élargissement du chemin du Py, de terrains nus vendus par 2 particuliers pour des montants respectifs de 2 140 € et 200 €.

Les dossiers n° CP-2018-2135 et CP-2018-2136 concernent des opérations de renouvellement urbain (ORU) à Bron, rue Guillermin. Il s'agit de la vente d'un T4 et d'une cave pour 90 000 € et de 2 T4 et 2 caves pour 160 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2143 à Lyon 3° concerne, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest, l'acquisition, à titre gratuit, de 13 volumes appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) correspondant au tube de liaison métro-gare actuel.

Le dossier n° CP-2018-2147 à Sainte Foy lès Lyon concerne l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu pour une régularisation foncière.

Le dossier n° CP-2018-2149 à Vénissieux concerne l'acquisition, à titre onéreux, pour la création d'un espace paysager de 2 parcelles de terrain nu de 341 mètres carrés pour un montant de 9 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2150 à Villeurbanne, dans le secteur de La Doua, concerne une opération de développement urbain. Il s'agit de l'acquisition, à titre onéreux, suite à une mise en demeure d'acquérir, d'un immeuble R+2 comprenant un local commercial et 2 logements ainsi qu'un logement pour 529 000 €.

### Cessions

Le dossier n° CP-2018-2151 à Décines Charpieu concerne, pour le remembrement foncier, une cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu arborée 2 295 mètres carrés pour un montant de 13 800 €.

Les dossiers n° CP-2018-2152 et CP-2018-2153 à Lyon 2°, zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence, concernent 2 cessions : un terrain bâti de 53 997 mètres carrés, cédé par annuités pour un montant de 7 427 314 € (étalement sur 2019/2020/2021) ainsi que des parcelles bâties et nues vendues pour un montant de 480 842 € à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence.

Le dossier n° CP-2018-2155 à Lyon 8° concerne la cession, à titre onéreux, à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), dans le cadre du développement urbain de l'îlot Langlet/Santy, d'un local commercial avec des places de parking pour un montant de 1,152 M€.

Les dossiers n° CP-2018-2157 et CP-2018-2158 à Villeurbanne concernent 2 cessions, à titre onéreux : la première à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH), dans le cadre d'un contrat de plan, d'un immeuble vétuste de logement social pour 100 000 €, la seconde à la Commune, suite à la préemption d'un local commercial et d'une cave situés cours Tolstoi pour un montant de 180 000 €.

### Projets divers

Le dossier n° CP-2018-2154 à Lyon 3° concerne le projet Part-Dieu. Il s'agit d'une modification de la décision de la Commission permanente du 15 mai 2017, à savoir la substitution de la SAS LYON 3 LAFAYETTE à la société OGIC.

Le dossier n° CP-2018-2156 à Vaulx en Velin concerne la zone aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière. Il s'agit d'une décision modificative concernant la programmation d'un des îlots de cette ZAC.

### Habitat et logement social

Le dossier n° CP-2018-2159 à Lyon 3°, concerne la mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 211, avenue Félix Faure.

Le dossier n° CP-2018-2160 à Saint Genis Laval concerne la mise à disposition, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 12, rue des Collonges.

Le dossier n° CP-2018-2161 à Villeurbanne concerne la mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, de l'immeuble situé 21, impasse Fontanières.

### Equipement public

Le dossier n° CP-2018-2162 à Caluire et Cuire concerne l'instauration, à titre gratuit, d'une servitude de passage de canalisation publique pour l'évacuation des eaux usées.

Le dossier n° CP-2018-2163 à Dardilly concerne l'institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'assainissement.

Le dossier n° CP-2018-2164 à Ecully concerne la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage au profit d'une association.

Le dossier n° CP-2018-2165 à Fleurieu sur Saône concerne l'institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, d'une canalisation publique souterraine d'eau potable sur une parcelle appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement Saint Martin.

J'ai fini de rapporter l'ensemble des dossiers et je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Geoffroy. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de la SACVL, n'ayant pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° CP-2018-2155, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2157 et CP-2018-2161, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2159 et CP-2018-2160, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2159 et CP-2018-2160, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

**N° CP-2018-2166** - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 30 novembre 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° CP-2018-2167** - Bron - Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - lot n° 21 : terrassements généraux - voirie et réseaux divers (VRD) - Préparation de terrain - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2168** - Meyzieu - Travaux de remplacement des installations thermiques - Collège Les Servièrès - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2169** - Villeurbanne - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment INL-CPE sur le site Lyon Tech, la Doua à Villeurbanne - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2170** - Villeurbanne - Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus Lyon Tech La Doua - Lot n° 13 : Chauffage, ventilation, climatisation (CVC), plomberie - Autorisation de signer l'avenant n° 2 aux marchés publics - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2171** - Bron - Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - lot n° 20 : équipements spécifiques (cabines audiométriques) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2018-2172** - Lyon 9° - Indemnité d'éviction versée à la société Mousse et Voile située 37, rue de Bourgogne, angle 57, rue de la Claire - Protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2018-2166 à CP-2018-2172. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KABALO, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2018-2166 concerne le compte-rendu des déplacements autorisés des collègues qui ont représenté la Métropole dans différentes manifestations sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2017 :

- Sommet du Web et visite de l'écosystème numérique de Lisbonne,
- Sommet du Web et visite de l'écosystème numérique de Lisbonne,
- Réunion ministérielle avec monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- Smart City Expo World Congress,
- Cérémonie de remise des trophées de "Logement et Territoires",
- Cérémonie de remise des trophées de "Logement et Territoires",
- Première édition de la Fête des Lumières de Hong Kong,
- Réunion avec monsieur le Secrétaire d'État en charge du numérique,
- 1er Comité de pilotage de l'itinéraire de la véloroute V50,
- Cérémonie du 40<sup>e</sup> anniversaire du groupe SIPAREX,
- Présentation de l'action "habitat durable" de la Métropole de Lyon au Salon des Maires,
- Sommet CELSIUS 2017 - La Puissance des Réseaux,
- Comité de pilotage du projet "Porto-Novvo, Ville verte" et suivi des activités de la coopération décentralisée,
- Réunion avec madame l'adjointe au Maire de Paris, en charge de l'environnement,
- Visite du centre national d'expertise de la SNCF,
- Cérémonie de remise des trophées de "Smart Cities La Tribune 2017".

Le dossier n° CP-2018-2167 à Bron concerne les travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon, lot n° 21 : terrassements généraux. Il s'agit d'autoriser la signature de la modification n° 1 du marché public comprenant des travaux supplémentaires prévus pour un montant de 15 629,60 € HT sont :

- l'abattage du cèdre,
- le remplissage du trou en matériau d'apport classe D63,
- le débitage et l'évacuation hors du chantier,
- l'extraction et la démolition de la cuve de rétention d'eau enterrée,
- le remblayage et le compactage du terrain avant la réalisation des futurs terrassements.

Cette modification du marché public n° 1 porterait le montant total du marché à 395 156,85 € HT, soit une augmentation de 4,05 % du montant initial du marché.

Le dossier n° CP-2018-2168 à Meyzieu concerne des travaux de remplacement des installations thermiques au collège Les Servièrès. Il s'agit d'autoriser la signature de la modification n° 1 au marché public. Des travaux supplémentaires au marché sont à prévoir : désamiantage des chaudières et changement du ballon d'eau chaude. Cette modification du marché public n° 1 d'un montant de 14 398,25 € HT induit une augmentation de 5,88 % du montant initial du marché.

Le dossier n° CP-2018-2169 à Villeurbanne concerne une mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment INL-CPE sur le site Lyon Tech, la Doua. Il s'agit d'autoriser de signer l'avenant n° 1 au marché public. A la suite des demandes multiples des futurs utilisateurs (CPE et surtout INL), consécutives à un programme initial d'opération (pilote par l'Université de Lyon) qui a révélé, au fil des études, de nombreux manques et imprécisions techniques, cet avenant n° 1 au marché d'un montant de 356 141,52 € HT induit une augmentation de 15,22 % du montant initial du marché. La commission permanente d'appel d'offres a néanmoins émis un avis favorable.

Le dossier n° CP-2018-2170 à Villeurbanne concerne des travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus Lyon Tech La Doua. Il s'agit d'autoriser de signer l'avenant n° 2 aux marchés publics. Ces prestations supplémentaires sont liées à une erreur et à un oubli du maître d'oeuvre ainsi qu'à la décision d'abandon de certaines parties d'ouvrages. Tous ces éléments induisant des modifications des prestations de travaux et une prolongation du délai du marché du titulaire nécessitent la mise en place d'un avenant n° 2 d'un montant de 9 118 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2171 à Bron concerne les travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon, lot n° 20 : équipements spécifiques (cabines audiométriques) pour un montant de 274 265 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2172 à Lyon 9° concerne l'indemnité d'éviction versée à la société Mousse et Voile. Il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel. La société Mousse et Voile réclamant par voie judiciaire une indemnité de 175 000 €. Un expert judiciaire a été désigné et a déposé son rapport concluant à une indemnité de 98 700 €. La Métropole accepte de verser cette somme forfaitaire, la société Mousse et Voile s'engage à libérer les locaux au plus tard dans les 9 mois suivant la signature du protocole. Nous proposons la signature de ce protocole et autorisons, monsieur le Président, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette indemnisation.

J'en ai terminé, merci monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur Kabalo. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

---

**N° CP-2018-2174** - Lyon 7° - Ilot Fontenay et place des Pavillons - Aménagement - Maîtrise d'oeuvre d'infrastructures - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2018-2175** - Réalisation d'évaluations environnementales et de dossiers d'enquêtes publiques sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires de prestations intellectuelles à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2018-2176** - Lyon 7° - Parc Blandan : entité Fort - Travaux d'aménagement - Lots n° 1 et 3 - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° CP-2018-2177** - Saint Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et assitueance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine - qualité environnementale du bâti (AMO QEU/QEB) - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2018-2174 à CP-2018-2177. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais présenter 4 dossiers.

Le dossier n° CP-2018-2174 à Lyon 7° concerne une prorogation d'un marché de conception pour l'îlot Fontenay et la place des Pavillons. Il s'agit d'un avenant d'un montant de 15 540 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2175 concerne l'autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires de prestations intellectuelles à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert afin de réaliser des études d'évaluations environnementales et des dossiers d'enquêtes publiques sur le territoire de la Métropole de Lyon avec les groupements d'entreprises et l'entreprise suivants :

- Soberco Environnement et AP Management,
- Setis,
- Even Conseil et Transitec Ingénieur Conseil.

Le dossier n° CP-2018-2176 à Lyon 7° concerne le parc Blandan. Il s'agit d'autoriser la signature des marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, notamment pour les lots n° 1 : voiries et réseaux divers (VRD), attributaire Perrier TP, pour un montant de 914 393 € HT et n° 3 : aménagements paysagers, mobiliers et clôtures bois, attributaire Greenstyle/De Fillippis/Munoz, pour un montant de 778 866 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2177 à Saint Fons concerne la zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier. Il s'agit de désigner la mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et l'assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine - qualité environnementale du bâti (AMO QEU/QEB). A la suite d'une procédure de consultation, il a été désigné le groupement Atelier de Villes en Villes / E Egénie / Procoibat.

J'en ai terminé monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Le Faou. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° CP-2018-2180** - Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Tarification pour la boutique du Musée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

**N° CP-2018-2181** - Transport des oeuvres d'art du Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière et prestations annexes - Lot n° 1 : transport d'oeuvres d'art, manipulation, installation et convoyage des oeuvres - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

**N° CP-2018-2182** - Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative au Pass'Région - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte les dossiers n° CP-2018-2180 à n° CP-2018-2182. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ces 3 dossiers concernent Lugdunum Musée et théâtre romains. Comme vous le savez le Musée gallo-romain et sa boutique sont gérés en régie directe.

Le dossier n° CP-2018-2180 concerne la tarification pour la boutique du Musée. En Commission permanente du 11 septembre 2017, nous avons décidé de regrouper les différents produits mis à la vente en familles, ou gammes, de produits et d'associer une fourchette de prix pour chacune de ces familles par souci de simplicité et d'efficacité. Aujourd'hui, il est proposé de compléter la tarification existante en y associant la fourchette de prix correspondant aux objets d'art. Le projet détermine également les conditions de cession et d'utilisation des produits dérivés rattachés à un événement particulier expiré. Je vous remercie d'approuver la nouvelle fourchette de prix et ces conditions.

Le dossier n° CP-2018-2181 concerne le transport des oeuvres d'art du Musée gallo-romain. Lugdunum doit organiser régulièrement le transport d'oeuvres de ses collections pour ses propres besoins ou dans le cadre d'expositions temporaires. La technicité de ces déplacements, la valeur patrimoniale des objets et leur valeur d'assurance nécessitent de faire appel à des transporteurs spécialisés. A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, il est proposé d'attribuer le lot n° 1 d'un accord-cadre à l'entreprise BOVIS transports, conformément à l'examen en commission permanente d'appel d'offres du 15 décembre 2017, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années sans montant minimum et avec un maximum de 180 000 € HT. Je vous remercie d'autoriser le Président à signer cet accord-cadre à bons de commande.

Le dossier n° CP-2018-2182 concerne une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative au Pass'Région. La Région a substitué à la carte M'RA pour Rhône-Alpes et à la carte Jeunes Nouveau Monde pour l'Auvergne un Pass'Région réservé aux 15/25 ans. Ce dispositif propose des avantages pour l'éducation, le sport ou la culture. Dans la continuité de l'ancien partenariat entre le Musée gallo-Romain et la Région pour la carte M'RA, il est proposé d'accorder un accès permanent et gratuit pour les détenteurs du Pass'Région. La Région remboursera à la Métropole les sommes dues au titre des entrées et, en retour, la Métropole déclinera au moins 2 fois par an des offres spécifiques pour ce public. Je rappelle qu'il s'agit du public des 15/25 ans : places offertes ou participation à des événements. Je vous remercie d'autoriser monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente entre la Métropole et la Région pour les années 2018/2022. J'en ai terminé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Picot. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

*La séance est levée à 11 heures 35.*

---

---

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 26 février 2018.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

---

---